

Charte



- Assurance :** Il est intéressant de posséder une responsabilité civile pour son animal.
- Tout dommage occasionné par votre animal devra être géré par votre compagnie d'assurance (le petsitter ne pourra être tenu pour responsable) sauf faute grave reconnue imputable au professionnel.
- Malgré les précautions prises par votre petsitter des accidents peuvent survenir.
- Prestation :** Lors des visites à domicile, votre petsitter s'engage à prendre soin de votre animal et à répondre à ses besoins.
- Les missions de base sont les suivantes : Changer l'eau, donner à manger, nettoyer la litière.
- En fonction du caractère de l'animal d'autres missions s'ajoutent : jeux, câlins et balades.
- L'administration de médicament peut se faire à condition que les médicaments et l'ordonnance soient fournis.
- D'autres missions peuvent être demandées : ramassage du courrier, arrosage des plantes...
- Santé :** Le DR Gharbi est le vétérinaire sanitaire d'Allis' au pays des NACs. En cas de maladie, blessure ou tout autre signe inquiétant voir anormal, votre animal fera l'objet d'une visite médicale à la Clinique Vétérinaire Mermoz de Lyon (47 avenue Jean Mermoz 69008 – 04.78.74.29.61). Il sera pris en charge par un vétérinaire compétent.
- Pour les animaux de la ferme, c'est votre vétérinaire traitant qui sera consulté. Tous les frais (consultation, examens, hospitalisation, médicaments...) sont à la charge du propriétaire.
- Vous autorisez votre petsitter Cren (Allison Cren) à suivre les conseils des vétérinaires pour soigner votre animal.
- Parce que le bien-être et la santé de votre animal est ma priorité, vous serez informé dès sa prise en charge.
- Si vous possédez un vétérinaire traitant différent, un compte rendu lui sera transmis.
- Votre petsitter ne peut être tenue responsable en cas d'accident, décès, maladie, fuite, perte, vol alors que toutes les mesures de sécurité ont été mises en œuvre et respectées.
- Aucun vaccin n'est obligatoire même s'ils sont fortement recommandés. Cependant notez qu'il est important d'identifier votre animal. Pensez à vermifuger et traiter votre animal contre les parasites.
- Il est obligatoire de prévenir votre petsitter en cas de maladie (Sida du chat, diabète, insuffisance rénale...).
- Réservation :** Pensez à réserver en avance surtout si c'est une longue période (places limitées). Un devis vous sera ensuite envoyé.
- Une pré-visite devra se faire quelques jours avant les visites afin de vous rencontrer et d'établir les tâches à effectuer.
- La réservation est validée une fois les documents remplis et signés (demande de garde, fiche de renseignement, devis, charte et contrat).
- Un acompte de 30% de la somme totale du devis sera demandé et encaissé immédiatement afin de valider la réservation.
- Cet acompte est non remboursable en cas d'annulation (sauf décès de l'animal ou autre problème faisant l'objet d'un justificatif pour annuler son séjour). Aussi, un chèque de caution du reste à payer devra être fourni en guise de garanti. Il vous sera rendu à la fin de la prestation. Le reste du devis sera à régler lors de la remise des clés. Les visites supplémentaires seront facturées et à régler le jour de la remise des clés. Il est important de respecter les dates données.
- Tout changement devra être annoncé au petsitter au moins 24h en avance. Vous autorisez votre Nacsitter à photographier et filmer votre animal pendant son séjour et à utiliser le contenu librement afin d'illustrer ses médias sociaux (facebook, site internet...).

Obligations : Le propriétaire s'engage à fournir en quantité suffisante : la nourriture, la litière, un accès à l'eau potable, une pelle, des sacs poubelles, du sopalin, du produit afin de nettoyer la litière et les accidents et les médicaments avec l'ordonnance.
En cas de manque, tous les achats occasionnés par votre petsitter seront à votre charge.
Le propriétaire doit fournir un trousseau de clés fonctionnel et marqué d'un porte-clés (sans nom).
Il est strictement interdit de filmer son petsitter.
Durant la totalité de la prestation aucune autre personne ne doit avoir accès au domicile.
Votre petsitter s'engage à respecter votre intimité et à utiliser uniquement ce dont il a besoin pour prendre soins de votre animal.
Votre petsitter s'engage à vous donner régulièrement des nouvelles via le moyen de communication choisi.

Allis' au pays des NACs s'engage à tout mettre en œuvre pour assurer la permanence, la continuité et la qualité des services proposés et souscrit à ce titre une obligation de moyens. Je vous remercie pour la confiance que vous me témoignez en me confiant votre animal.

Tout animal présentant une zoonose (maladie transmissible à l'homme) sera évalué au cas par cas et peut ne pas être accepté à cause de la défaillance immunitaire de votre nacsitter. Attention il est important de rester très vigilant et de ne pas cacher ces informations !

Exemple de zoonoses courantes : Chlamydie, grippe, gales et pseudogales, pasteurellose, mycoses, giardiose, pulicose, teigne, vers parasites. Vous l'avez compris, en cas d'infestation de puces par exemple je me réserve le droit de refuser la prestation.

Date :

Signature : (Accompagnée de la Mention « **Lu & Approuvé** »)